

Message pour la Journée mondiale de la pêche (21 novembre 2014)

« La pêche est l'une des activités humaines les plus anciennes et les plus difficiles, et elle est généralement peu payée et peu gratifiante. Les formes de pêche sont presque aussi nombreuses et variées que les types de poissons pêchés. Comme tous les marins, les pêcheurs passent la plupart de leur temps en mer et bien peu avec leur famille; de plus, étant donné leur mode de vie, ils sont souvent marginalisés et privés d'un ministère pastoral ordinaire »¹.

A l'occasion de la célébration annuelle de la Journée mondiale de la pêche, l'Apostolat de la Mer (AM) International voudrait attirer l'attention sur le secteur de la pêche, qui fournit un emploi et un moyen de subsistance pour environ 58,3 millions de personnes, dont 37% travaillent à plein temps.

En ce jour, je voudrais appeler tous les AM nationaux et locaux à renouveler leur engagement en vue d'établir une présence significative dans les ports de pêche et de développer des programmes spécifiques pour faire des pêcheurs et de leurs familles une partie intégrale de la communauté chrétienne locale, en leur donnant l'occasion de s'exprimer et d'exprimer leurs besoins sans être isolés.

Ratification de la Convention sur le travail dans la pêche (2007) C 188

La pêche est reconnue comme l'une des professions les plus dangereuses du monde, avec des centaines de vie perdues en mer chaque année, et de nombreuses autres frappées par des accidents du travail. Les pêcheurs peuvent facilement être exploités, abusés et être victimes de la traite et du travail forcé, comme l'ont rapporté et documenté les médias.

Une fois ratifiée, la Convention sur le travail dans la pêche (2007) C 188, adoptée lors de la 96e Conférence internationale du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), représentera un outil utile, sinon pour éradiquer entièrement ces conditions, tout au moins pour les améliorer en apportant une protection et des bénéfices supplémentaires. En fait, les objectifs de la Convention consistent à assurer que tous les pêcheurs engagés dans les opérations de pêche commerciale bénéficient de conditions de travail digne à bord des navires de pêche, en ce qui concerne le logement et la nourriture; la sécurité du travail et la protection médicale; les soins médicaux et la sécurité sociale.

1

¹ Cf. CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES EN DEPLACEMENT, Manuel pour les aumôniers et agents pastoraux de l'Apostolat de la Mer, 2008

La convention entrera en vigueur 12 mois après la date à laquelle dix membres, dont huit sont des Etats côtiers, la ratifieront. Depuis le 17 avril 2014, la Convention sur le travail dans la pêche, 2007 (No 188) a été ratifiée par l'Argentine, la Bosnie et Herzégovine, le Congo, le Maroc, et l'Afrique du sud.

Il est nécessaire que l'AM partout dans le monde continue de promouvoir sa ratification au niveau régional et national. Des rencontres, des séminaires ou des ateliers devraient être organisés afin de présenter, d'expliquer et d'informer les membres du gouvernement, les pêcheurs et les organisations de pêcheurs sur la structure et les contenus de la Convention et de la faire ratifier. Tant que cet objectif ne sera pas atteint, les pêcheurs continueront d'être victimes d'abus et d'exploitation, et de mourir en mer.

Une nouvelle approche à la pêche

Nos océans et leurs ressources sont soumis à une immense pression. Un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) indique que 30% des stocks de pêche du monde sont actuellement surexploités, épuisés, ou en phase de reconstitution.

Cela est dû à un certain nombre de facteurs tels que: la prise accessoire d'espèces (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues, etc) capturés de façon accidentelle dans les équipements de pêche; rejets de parties de la capture devant être rejetées en mer car leur commercialisation est interdite ou non viable. Le chalutage, en particulier, a également un impact direct sur l'habitat dans lequel il a lieu. Nous devons ajouter à tout cela les changements climatiques, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), la pollution et l'utilisation de la dynamite et du cyanure.

Depuis des temps immémoriaux, la pêche est une source de nourriture pour l'humanité et a apporté une contribution fondamentale aux économies des pays de pêche, employant des millions de personnes dans le monde et nourrissant des millions d'autres. Toutefois, étant donné que nous avons atteint une situation critique, il est nécessaire de pratiquer une pêche responsable et de respecter la nature; le risque est que dans un proche avenir, les nombreuses communautés côtières dont la survie et l'économie dépendent de la pêche, perdront leur source de subsistance. Comme le Pape François nous le rappelle: *« C'est l'un des plus grands défis de notre époque: nous convertir à un développement qui sache respecter la création [...] Cela est notre péché: exploiter la terre et ne pas la laisser nous donner ce qu'elle porte en elle, avec notre aide, en la cultivant »*²

Puisse la Bienheureuse Vierge Marie, souvent priée et invoquée sous de nombreuses appellations par les pêcheurs et leurs familles, continuer d'étendre sa protection maternelle à toutes les communautés de pêche et soutenir les aumôniers et les volontaires de l'AM engagés dans cet apostolat.

Antonio Maria Cardinal Vegliò
Président

✠ Joseph Kalathiparambil
Secrétaire